

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'ANGRESSE - PHASE 2

Les travaux débutés en 2019 permettent de sécuriser les déplacements à pied ou à vélo, d'apaiser les vitesses de circulation et desservir les lotissements et quartiers : ils comprennent des aménagements de sécurité, de trottoirs, la création d'un giratoire, de cheminements piétons sécurisés et aux normes d'accessibilité, de traversées piétonnes et la reprise des revêtements de chaussée.

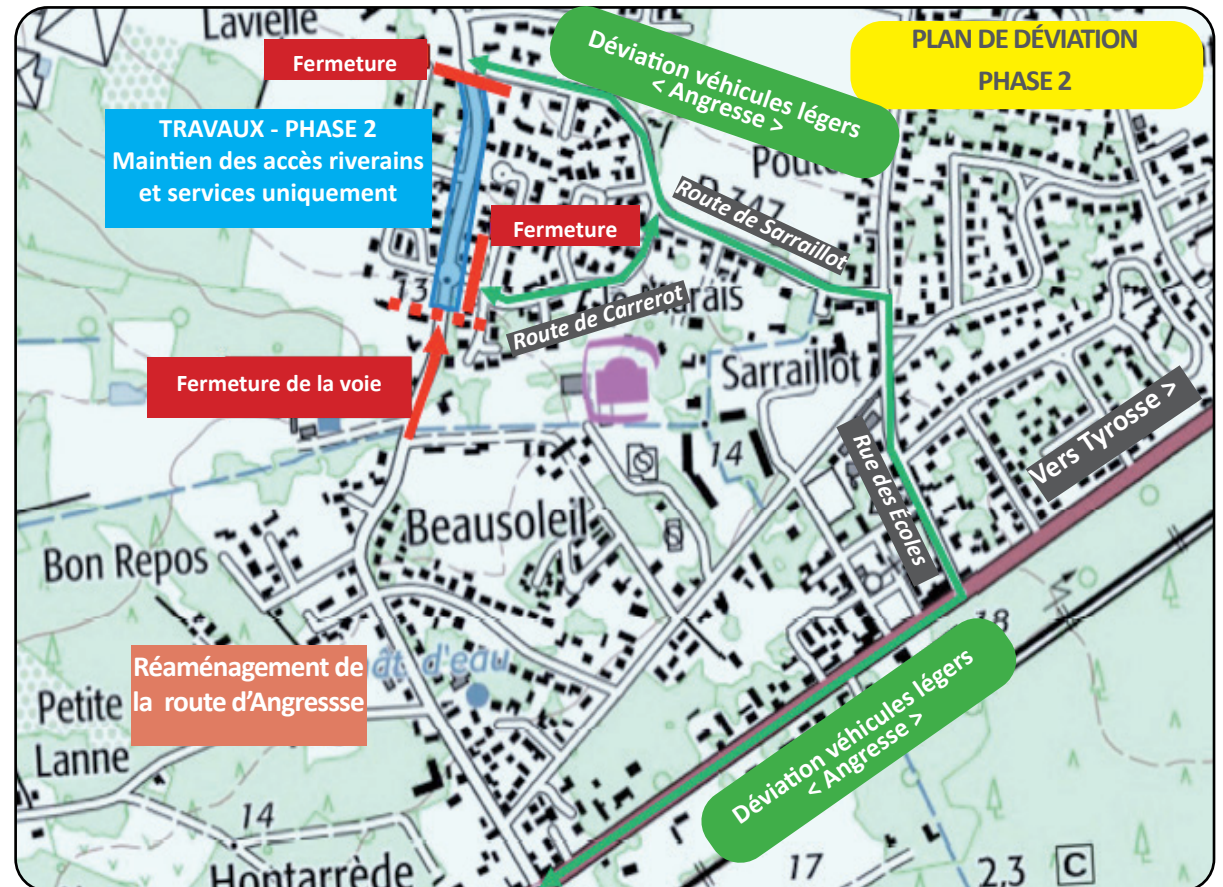
La phase 2 se déroulera de début février à début avril.

>> La route d'Angresse sera fermée entre le carrefour de la route de Sarraillot et le giratoire route de Carrerot.

>> Les accès riverains seront maintenus durant toute la durée des travaux sur la portion fermée pour travaux.

- **Les déviations pour les véhicules légers se feront par la rue des écoles et la route de Sarraillot, dans les deux sens de circulation.**
- **Pour rappel la desserte poids lourds est interdite dans l'agglomération sauf pour la desserte locale.**
- **Les poids lourds devront continuer à emprunter la déviation par la route de Capbreton.**

Nous vous remercions de votre compréhension et nous excusons par avance de la gêne occasionnée.



CONTACTS :

MACS : service.voirie@cc-macs.org

BÉNESSE-MAREMNE : mairie@benesse-maremne.fr

